



**M^e ALAIN
BENSOUSSAN,**
avocat à la cour d'appel de Paris
et spécialiste en droit
de l'informatique,
vous informe
de vos droits.

Que faire en cas de piratage de votre connexion Internet ?

L'AVIS de notre avocat

Si votre connexion Internet a servi, à votre insu, à télécharger illégalement de la musique ou des films, que faire si vous êtes sanctionné ? De deux choses l'une, soit vous êtes victime d'un piratage de votre accès, soit c'est dans votre entourage que quelqu'un s'est servi de votre connexion pour télécharger. Quoi qu'il en soit, vous devez absolument sécuriser votre accès à Internet, car, au troisième avertissement de l'Hadopi, les sanctions peuvent tomber (coupure de la connexion Internet, amende, saisine du procureur, etc.). En cas de piratage de votre connexion, il faut absolument porter plainte contre X, car l'Hadopi n'hésitera pas à sanctionner ce qu'elle considère comme un comportement laxiste.

Un délit pénal lourdement sanctionné

Rappelons que l'intrusion dans un système informatique est un délit pénal lourdement sanctionné (2 ans d'emprisonnement et 30000 euros d'amende). L'Office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication (OCLCTIC) donne de précieux conseils sur son site (<http://tinyurl.com/MH661yz>). Si, en revanche, il s'avère que quelqu'un de votre entourage s'est servi de votre connexion pour télécharger illégalement, il faut alors protéger votre ordinateur par un code d'accès et faire œuvre de pédagogie de manière à changer les comportements de vos proches...